



PREAVIS MUNICIPAL No 05 - 2019

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 19 juin 2019

Municipalité
de Bursinel

Commission des Finances
Commission des bâtiments et des routes

Délégué municipal : Eric George

**Objet : Demande de crédit de CHF 43'100.00 pour la création de 10 places de parking au
Chemin En Convers**

Domaine public n° 1 Etat de Vaud

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune de Bursinel bénéficie d'un développement régulier et maîtrisé. Pour la Municipalité, il s'agit comme souvent d'anticiper ce changement en améliorant sans cesse la qualité de ses infrastructures au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants.

Cette volonté se traduit, entre autres, par l'amélioration de l'efficacité des voies utilisées par le transport motorisé individuel, les transports publics et la mobilité douce.

Le projet d'aménagement présenté prévoit la réalisation de 10 places de parking à l'entrée du quartier En Convers à proximité immédiate du bâtiment de l'ancienne cave (Parcelle n°6, propriété de la Commune de Bursinel).

Depuis l'acquisition de l'ancienne cave par la Commune, l'installation d'entreprises, de petits commerces et artisans est réjouissante et conforme à la volonté de la Municipalité. La parcelle permet l'accueil de quelques places de parking, mais un déficit régulier s'est fait remarquer.

Ainsi, l'enjeu est de mettre à disposition des habitants du quartier comme des locataires une nouvelle infrastructure améliorant notablement l'ordre public.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le projet prévoit la création de 10 places de parking (un bloc de 6, puis un bloc de 4 places).

La réalisation se veut efficace, pérenne, mais simple.

Les places de parc sont encaissées et un bitume achève le surfacage.

Elles sont accessibles directement depuis le Chemin En Convers avec néanmoins une zone de 1m de large entre l'arrière des places et le bord de route pour la sécurité des manœuvres de sortie de place et des usagers.

La géométrie est dictée par la volonté de ne pas déplacer le candélabre existant, mais de l'intégrer au dispositif.

Les places sont entièrement situées sur le domaine public cantonal n° 1.

3. ORGANISATION ET ASPECTS FONCIERS

Une convention entre l'Etat de Vaud, plus particulièrement la Direction générale de la Mobilité et des Routes et la Municipalité est signée et définit les conditions d'usage de ce périmètre et notamment permet à la Municipalité d'appliquer le règlement communal sur le stationnement.

Cette zone de parking sera intégrée au concept de gestion et d'organisation des places de parking du village mis en place ces dernières années.

La construction et la légalisation de la signalisation seront soumises à la procédure d'autorisation.

4. RESEAUX EXISTANTS

Il n'est pas prévu de modification.

L'éclairage public n'est pas renforcé et jugé suffisant.

La récolte des eaux pluviales se fera par la création d'un petit ouvrage d'infiltration directement en bordure des places, le trop plein éventuel s'écoulera le long de la bordure existante vers une grille de route existante.

5. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Génie civil	
. Installation de chantier	2'000.00
. Terrassement	6'500.00
. Fondation	5'500.00
. Superstructure, Revêtement	11'500.00
. Remise en état	500.00
. Régie	1'000.00
Marquage et signalisation, yc légalisation	5'000.00
Divers et imprévus	1'500.00
TOTAL TRAVAUX HT	33'500.00
Honoraires GC + Coordination DGMR	6'500.00
Sous-total HT	40'000.00
TVA 7.7%	~3'100.00
TOTAL TTC	~43'100.00

REMARQUES

Ces montants sont calculés sur la base d'une soumission pour ce qui est du génie civil et de prix moyens estimés et validés par l'expérience de l'ingénieur pour les quelques autres positions.

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques.

6. CONCLUSIONS

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de la Commission des bâtiments et des routes,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis N° 05-2019, concernant une demande de crédit de CHF 43'100.00 pour la création de 10 places de parking au Chemin En Convers.

Ce montant sera financé par la trésorerie ou par un emprunt, un amortissement du montant net des travaux sur 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :
Le Syndic : Pierre Burnier
La secrétaire : Christiane Gerber



Annexe :

- Plan de situation et Coupe-type